



Mise en place d'une cellule de crise

Dès que nous passerons en Stade 3, une cellule de crise sera mise en place et sera constituée du Secrétaire Général, de la Directrice des Ressources Humaines et des Responsables QSE région. Cette cellule sera chargée d'organiser et de superviser la mise en place des actions prévues dans le plan de continuité.

Niveaux d'activité pour FAUCHÉ

Afin de faciliter la communication interne, nous avons défini nos propres niveaux d'activité. Ils sont au nombre de 3 et seront attribués à chaque agence en fonction de leur état ou imposés par la cellule de crise.

- Niv 0 : pas de contagion
- Niv 1 : contagion en cours, mais activités maintenues, fonctionnement normal (ressources suffisantes)
- Niv 2 : passage en fonctionnement dégradé.

Chaque agence doit définir un mode de fonctionnement dégradé (niv 2) et le communiquer à la cellule de crise. Ce mode de fonctionnement doit tenir compte des possibilités du télétravail et de la mutualisation des moyens par région.

Se préparer dès à présent

Sécurité des salariés

- Vérifier que les bonnes pratiques d'hygiène soient affichées :
 - dans les sanitaires
 - dans lieux de rassemblement des salariés (machine à café, salle de restauration, ...)
 - dans les camions chantiers
- Mettre à disposition du personnel chantier des solutions hydro alcoolisées dans la limite des disponibilités
- Se référer à la consigne sécurité « La Pandémie : les Bonnes Pratiques »
- Nettoyer régulièrement les poignées de portes, sanitaires, bureaux, claviers, souris, tous les matériels partagés à plusieurs personnes.

Continuité d'activité, mutualisation des moyens par région

- La priorité est donnée au service et au maintien en activités de nos clients
- La mutualisation des moyens devra se faire en priorité par région, coordonnée par la cellule de crise en collaboration avec le Directeur Régional



- Demander à tous nos fournisseurs ou prestataires « sensibles » de nous fournir leur propre plan de continuité afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement ou de service

En phase PANDEMIE, réagir et se protéger

Sécurité des salariés

- Limiter les regroupements de salariés : réunions, rendez-vous commerciaux, festivités diverses
- Limiter les déplacements
- Limiter le covoiturage
- Une distance de sécurité de 1,50 m minimum doit être respectée pour toute conversation avec une autre personne
- Tout contact physique est proscrit

Continuité d'activité, mutualisation des moyens

- Mise en place de la mutualisation des moyens par région
- Information quotidienne de l'état de santé des salariés par le Directeur d'Agence à la cellule de crise

Communication interne

La communication interne sur l'avancée de la Pandémie au sein du Groupe, sur l'état des agences, sur le niveau de la contagion, sur ses caractéristiques, se fera par le biais de notre Intranet, par mailing et via la solution d'affichage dynamique du Groupe (ECRANS TV).

